

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Saguenay et les leaders régionaux se mobilisent pour être partie prenante de l'avenir des infrastructures hydroélectriques stratégiques

SAGUENAY, le 3 février 2026 — Le maire de Saguenay, Luc Boivin, accompagné des préfets du Saguenay–Lac-Saint-Jean et du chef de la communauté Pekuakamiulnuatsh, se mobilisent afin de s'assurer que les infrastructures hydroélectriques stratégiques de Domtar demeurent des actifs aux bénéfices de la région et à son avenir économique. Ceux-ci demandent la tenue d'une rencontre d'urgence avec le gouvernement du Québec.

Cette démarche fait suite aux récents transferts d'actifs survenus sur le territoire de Saguenay, par PF Résolu Canada inc. à la Société en commandite 95466231, sans avoir préalablement avisé la Ville de Saguenay alors que les infrastructures visées présentent un caractère hautement stratégique pour le territoire.

L'industrie forestière, particulièrement le secteur des pâtes et papiers, traverse actuellement des défis importants, accentuant l'incertitude entourant les opérations futures de l'Usine de pâtes et papiers Kénogami. Dans ce contexte, Saguenay souhaite assurer que les infrastructures liées à la production, au transport et à la distribution de l'électricité, demeurent des actifs contribuant au maintien et au développement des activités industrielles du Saguenay–Lac-St-Jean.

« Ces infrastructures hydroélectriques stratégiques sont essentielles, non seulement au maintien de notre activité économique actuelle, mais également à notre capacité d'attirer de nouveaux investissements. Nous voulons être à la table et participer activement aux décisions qui définiront l'avenir de ces actifs majeurs pour le développement de notre région. » - M. Luc Boivin, maire de Saguenay

Un droit prévu par la Loi sur les cités et villes

Lors de la séance du conseil municipal du 3 février, la Ville de Saguenay a adopté une résolution permettant d'assujettir, pour une période de dix (10) ans, plusieurs infrastructures de production, de distribution et de transport d'électricité appartenant à PF Résolu Canada inc. et à la Société en commandite 95466231 pour les fins municipales prévues au Règlement VS-R-2025-133, adopté le 17 décembre 2025, et encadrant l'exercice du droit de préemption par la municipalité.

En vertu des articles 572.0.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes, une municipalité peut exercer un droit de préemption sur tout immeuble qu'elle souhaite acquérir pour des fins municipales, à l'exception des immeubles appartenant à des organismes publics. Afin de rendre ce droit applicable, un avis d'assujettissement doit être inscrit au Registre foncier du Québec.



Mobilisation pour l'avenir économique de la région

En unissant leur voix, les élus régionaux réitèrent leur volonté d'être impliqués dans les discussions entourant l'avenir de ces infrastructures et de collaborer avec le gouvernement du Québec pour assurer une gestion responsable et transparente de ces actifs.

« Nos infrastructures hydroélectriques constituent un levier stratégique incontournable pour l'avenir du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les conserver en propriété régionale, c'est choisir une vision collective, durable et ancrée dans nos territoires. » - **M. Louis Ouellet, préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est**

« Pour la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, l'énergie doit être pensée comme un bien commun, porteur de développement pour la région. Il est essentiel que ces infrastructures situées sur Nitassinan génèrent des retombées concrètes ici, pour nos communautés, aujourd'hui et pour les générations futures. » - **M. Jonathan Germain, chef de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh**

« En tant que partenaire incontournable, la MRC du Fjord du Saguenay soutient la démarche de concertation initiée par la Ville de Saguenay pour s'assurer que ces infrastructures stratégiques soutiennent le développement de notre territoire et contribuent à l'avenir de notre région. » - **M. Hervé Simard, préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay**

« Le Saguenay–Lac-Saint-Jean ne sera pas une variable d'ajustement. Nos infrastructures stratégiques ne quitteront pas la région en catimini, sans que les élus et les communautés qui vivent ici aient leur mot à dire. » - **M. Yanick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy**

« Notre soutien à l'industrie forestière, pilier de notre première économie est indéfectible ! Nous souhaitons toutefois préserver les droits hydroélectriques consentis à une entreprise privée pour favoriser le développement économique sur notre territoire ! » - **M. Jean Morency, préfet de la MRC Maria-Chapdelaine**

– 30 –

Pour informations :

Agathe Cagin
Conseillère en communication et marketing
Cabinet du maire
418 290-7190
agathe.cagin@ville.saguenay.qc.ca